

République Française Liberté - Égalité - Fraternité 2025 - 0387 STv

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2025

ANNIBAL ET SES ELEPHANTS IN ITINERE COLLECTIF

Parking du complexe Jacques ANQUETIL



Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-Lès-ROUEN

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la route,
- Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

Considérant que les compagnies « ANNIBAL et SES ELEPHANTS » et « IN ITINERE COLLECTIF » interviendront à cette occasion.

ARRETONS:

<u>Article 1</u>: La circulation sera interdite aux véhicules et interdit aux passages des piétons, parking du complexe Jacques ANQUETIL, du jeudi 26 juin 2025, 8h00 au dimanche 29 juin 2025, 19h00

<u>Article 2</u>: Le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article 417.10 du code de la route, parking du complexe Jacques ANQUETIL, du jeudi 26 juin 2025, 8h00 au dimanche 29 juin 2025, 19h00

<u>Article 3</u>: La libre circulation, des piétons et des véhicules de secours, devra être maintenue en toute circonstance. L'accès aux propriétés riveraines devra être préservé, sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.

Article 4: Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

<u>Article 5</u>: Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la police municipale, et une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation Luc LESIEUR Adjoint au Maire

Sotteville-lès-Rouen, le 2 juin 2025

Maire, Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE

B.P. 19 76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex Téléphone : 02 35 63 60 60 mairie@sotteville-les-rouen.fr www.sotteville-les-rouen.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La saisine du Tribunal peut être réalisée au moyen de l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr.